

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du lundi 12 février 2018 à 20h**

Présents : Pascal GAROFALO, Isabelle TISSOT, Michel MAIRE, Yann ROTA, Céline COLAS, Yann PATULA, Nicolas PETITJEAN, Gilbert CERUTTI, Michel REYNAUD

Excusée : Séverine FAIVRE

M. Yann PATULA est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 6 décembre 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Lotissement :

Une réunion a eu lieu le 2 février 2018. A cette occasion, ont été présentés les documents suivants :

- Projet de règlement qui s'appliquera aux permis de construire
- Projet du cahier des charges qui règle les droits d'usage et réglemente l'utilisation des espaces communs.
- La phase PRO qui reprend la phase AVP pour un montant de 206 430.00 € HT est validée par le conseil municipal à l'unanimité ainsi que le permis d'aménager.

Pacte financier et fiscal

Le Pacte financier et fiscal est un document qui lie la communauté de communes aux communes de son territoire. Aujourd'hui il faut plus avec moins (plus de compétences prises en charge par la communauté de communes avec moins de moyens de la part de l'Etat). Afin d'assurer le même niveau de services à la population, assurer les investissements en cours, garantir aux communes et à la communauté de communes une autonomie financière, assurer une optimisation fiscale afin d'éviter une perte sur la DGF, et ne pas augmenter la pression fiscale des contribuables, il est proposé :

- Une augmentation des impôts locaux communautaires et une baisse des impôts communaux
- Une redistribution aux communes sous la forme de la prise en charge du FPIC et le versement sous la forme de fonds de concours

Gemapi

C'est une nouvelle compétence prise par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 et transférée au parc naturel du Haut Jura. Elle a un coût prévisionnel de 50317 €/an pendant 5 ans.

La communauté de communes s'est engagée à financer ce montant en mettant en place cette taxe au niveau des ménages et des entreprises.

C'est une taxe qui doit permettre la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Comptes de gestion et comptes administratifs 2017

Les comptes de gestion 2017 présentés par le trésorier sont votés à l'unanimité

Compte administratif « commune »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	242 073.97 €	74 205.79 €
recettes	280 459.22 €	142 091.60 €
Excédent 2017	(+) 38 385.25 €	+ 67 885.81€

Déficit 2017		
Résultat 2016	+ 90 660.66 €	-51 150.86 €
Résultat clôture 2017	+ 77 895.05 €	+ 16 734.95 €

Soit un résultat positif de **+ 94 630.00 euros.**

Compte administratif « eau et assainissement »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	54 460.90 €	429 192.07 €
recettes	63 809.50 €	309 315.96 €
Excédent 2017	+ 9 348.60 €	
Déficit 2017		-119 876.11 €
Résultat 2016	+ 29 211.88 €	+ 291 301.21 €
Résultat clôture 2017	+ 38 560.48 €	+171 425.10 €

Soit un résultat positif de **+ 209 985.58 euros**

Compte administratif « lotissement »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	79787.32 €	79787.32 €
recettes	79787.32 €	0 €
Excédent 2017	0	
Déficit 2017	0	-79787.32 €
Résultat 2016	0 €	0 €
Résultat clôture 2017	0 €	-79787.32 €

Soit un résultat négatif de **- 79787.32 euros**

Les comptes administratifs présentés par le Maire sont votés, par 8 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Affectation des résultats 2017

Budget « commune » :

L'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 77 895.05 euros qui sont reportés en section de fonctionnement 2018.

Budget « eau et assainissement »

L'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 38 560.48 euros qui sont affectés en intégralité en section de fonctionnement 2018.

Le conseil municipal vote, **à l'unanimité**, l'affectation des résultats 2017.

Ouverture de crédits pour dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2018

Afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses d'investissement durant le 1^{er} trimestre 2018, c'est-à-dire avant le vote des budgets primitifs 2018, il convient d'ouvrir ¼ des crédits inscrits l'an passé aux budgets « commune » et « eau ».

Le conseil accepte à l'unanimité.

Indemnités de conseil du trésorier principal

Le conseil décide à l'unanimité de verser 100 % de l'indemnité de conseil et de budget à M. Guillerey, trésorier principal pour sa gestion 2017. Cela représente un montant net de 338.78 €.

Archivage : demande de dérogation

L'archiviste du centre de gestion de Champagnole a travaillé sur les archives de Meussia qui ont été répertoriées, classées et rangées. C'est un travail qui permet d'assainir les archives et qui donne une lisibilité sur les dossiers.

Une nouvelle loi de 2016 demande aux communes d'envoyer leurs archives de + de 50 ans aux archives départementales.

Néanmoins, il y a possibilité de demander une dérogation afin de garder sur la commune les archives des documents communaux datés entre 50 et 100 ans.

Le conseil municipal demande une dérogation aux Archives départementales dans ce sens, à l'unanimité.

Parc communal en sapey

Le parc communal « en sapey » n'est plus loué suite au départ de M. Rosselet.

Une réunion sera programmée en mars afin de réunir la commune de Meussia, la communauté de communes Jura Sud, l'Adapemont et les chasseurs afin que les attentes de chacun puissent s'exprimer et de définir dans quels cadres l'activité de pâturage se réalisera et dans quelles conditions se fera sa mise en œuvre.

Questions diverses :

- Réunion avec les nouveaux habitants de 2016 et 2017 le vendredi 23/02/2018. A cette occasion un flyer sur les manifestations 2018 sera édité ainsi qu'un nouveau livret d'accueil actualisé.
- La campagne de stérilisation des chats commencera durant la 2^{ème} quinzaine de février 2018.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Pascal GAROFALO